

**PV DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 11 AVRIL 2025**

Sous la présidence de Mme Kristina LEINEN, Maire

Etaient présents :

M. Michel SOUFFLET, M. Stéphane DUCOURTIOUX, M. Hubert LEONARD, M. Raphaël MEISSE,
M. Damien GROLL, Mme Georgette SAINTEFF, Mme Danièle OSWALD,

Conseillers absents excusés ayant donné Pouvoir : M. Bernard JACQUES, a donné Pouvoir à M. Damien GROLL, M. Didier DEVIN a donné Pouvoir à M. Michel SOUFFLET.

Secrétaire de séance : Hubert LEONARD

ORDRE DU JOUR

- 2025-009 Approbation du Compte de Gestion
- 2025-010 Vote du Compte Administratif M57 Abrégée 2024
- 2025-011 Vote des 3 taxes 2025
- 2025-012 Vote du Budget Primitif M57 abrégée 2025
- 2025-013 Clôture du compte ouvert auprès de la caisse du Crédit Agricole de Lorraine
- 2025-014 A Acquisition par la commune de bien sans maître – Parcelle 0021 – Section 4
- 2025-015 Adoption du rapport annuel 2024 sur le service de l'eau du Syndicat des eaux de Lorquin-Gondrexange

Mme Kristina LEINEN, Maire, ouvre la séance à 19H30, souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux présents. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

2025-009 Approbation du Compte de Gestion 2024

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le receveur, Mme Aline VOILLAUME, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-010 Vote du Compte Administratif de la commune 2024

Sous la présidence du 1^{er} Adjoint, le Compte Administratif de la commune est présenté au Conseil Municipal.

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses	Recettes	Résultat Exercice 2024
Fonctionnement	107 485,10	116 138,51	8 653,41
Investissement	18 759,40	43 021,03	24 261,63
002 Résultat reporté N-1		161 022,62	
001 Solde INV. N-1	13 155,76		
RESTES A REALISER			Résultat de clôture
Fonctionnement	0	0	169 676,03
Investissement	0	0	11 105,87

Après que Mme le Maire a quitté la salle de réunion, le Conseil Municipal vote et arrête à l'unanimité, les résultats de clôture résumés ci-dessous :

Excédent de fonctionnement : 169 676,03 €
Excédent d'investissement : 11 105,87 €

2025-011 Vote des 3 taxes 2025

Mme le Maire propose pour 2025 de ne pas augmenter les taxes et de maintenir les taux suivants adoptés à l'unanimité :

Taxe foncière (bâti) = 20,65%
Taxe foncière (non-bâti) = 28,40%
Taxe d'habitation sur résidence secondaire = 12,73%

M. Hubert LEONARD demande comment une personne qui reçoit un avis de taxe à payer mais estime ne pas avoir à payer la taxe sur les logements vacants peut faire pour être remboursée ?

Mme Brigitte CHABOT, secrétaire générale de mairie, répond que la personne peut faire une réclamation auprès de l'administration fiscale de Sarrebourg. Toutefois le dépôt d'une réclamation ne dispense pas du paiement de la taxe.

2025-012 Vote du Budget Primitif M57 abrégée 2025

Le Budget Primitif Commune 2025 est voté excédentaire à l'unanimité comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	281 798,03	281 798,03
INVESTISSEMENT	98 003,00	166 169,90

2025-013 Clôture du compte ouvert auprès de la Caisse du Crédit Agricole de Lorraine

La commune avait dû acheter 150€ de parts sociales auprès du Crédit Agricole de Lorraine pour pouvoir signer un contrat de prêt. Depuis, chaque année, le Crédit Agricole de Lorraine verse les intérêts de ces parts qui varient entre 1€ et 3€. Mme le Maire souhaiterait clôturer ce compte, qui ne sert plus. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour demander le remboursement des parts sociales et ainsi clôturer le compte.

2025-014A Acquisition par la commune de bien sans maître – Parcelle 0021 Section 4

VU les articles L1123-1 et L1123-2 du Code général de propriété de personnes publiques,
VU l'article 713 du code civil,

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire de la parcelle située à Bébing, section 4, parcelle 0021 est décédé depuis plus de 30 ans et qu'aucun successeur ne s'est présenté.

Un acte décès de M. François FLOQUET, ancien propriétaire, décédé le 25 novembre 1929 à Bébing a été pris en compte,

Elle a par ailleurs obtenu des services cadastraux (SPF) l'assurance que le dernier propriétaire est bien M François FLOQUET, décédé le 25/11/1929, sans succession enregistrée.

Le bien sans maître revient de plein droit à la commune de Bébing, à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil et autorise Mme le Maire à signer tout acte relatif à l'incorporation de ce bien vacant et sans maître.

2025-015 Adoption du rapport annuel 2024 sur le service de l'eau du Syndicat des eaux de Lorquin-Gondrexange

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport adopté par les membres du Comité Syndical de Lorquin-Gondrexange lors de la réunion du 25 mars 2025, doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune membre et fait l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'en informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

Adopte **à l'unanimité**, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Syndicat des Eaux de Lorquin-Gondrexange. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

La réunion est clôturée à 21H45.

Le secrétaire de séance



Le Maire

